



**C.I.PRE.S.**  
CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE  
DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

## **FICHE TECHNIQUE**

**LES RATIOS ECONOMIQUES  
ET DE GESTION  
DES ORGANISMES  
DE PRÉVOYANCE SOCIALE**

CONTRÔLE

ASSISTANCE

FORMATION

HARMONISATION

C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

## OBJECTIFS

- 1) Fixer les règles communes de gestion.
- 2) Instituer un contrôle de la gestion des organismes de prévoyance sociale en vue de rationaliser leur fonctionnement pour mieux garantir les intérêts des assurés sociaux y compris ceux des travailleurs migrants.
- 3) Réaliser des études et élaborer des propositions tendant à l'harmonisation des législations et des règlements applicables aux organismes et aux régimes de prévoyance sociale.
- 4) Faciliter la mise en oeuvre, par des actions spécifiques au niveau régional, d'une politique de formation initiale et permanente des cadres et des techniciens des organismes de prévoyance sociale.

## ORGANES

1. Le conseil des Ministres de Tutelle des Organismes de la prévoyance sociale, Organe de décision dont les réunions sont préparées par le Comité d'Experts.

- Fixe son règlement intérieur et adopte les statuts des autres organes de la conférence et du personnel de l'inspection régionale.
- Nomme les membres de la Commission, le Chef de l'inspection Régionale, les Inspecteurs, l'Agent Comptable ainsi que le Commissaire aux Comptes.
- Définit la politique de la Conférence en matière de formation.

2. La Commission de Surveillance, organe veillant à la bonne gestion des organismes et à la régulation du secteur de la prévoyance sociale.

### Composition

- 5 membres titulaires ayant chacun un suppléant :
  - 2 Personnalités ayant exercé des responsabilités dans le secteur de la prévoyance sociale ;
  - 1 Personnalité expérimentée dans le contrôle de la gestion des organismes de prévoyance sociale en Afrique (Coopération régionale ou internationale) ;
  - 2 Personnalités pour l'ensemble des administrations nationales de tutelle de la prévoyance sociale ;
- 2 membres sans voix délibérative :
  - 1 expert désigné par les Banques Centrales;
  - Le Chef de l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale (IRPS).

### Attributions

- Se prononce sur les mesures de redressement proposées par les rapports d'inspection.
- Propose des assistances techniques pour aider à la mise en oeuvre des mesures de redressement.
- Fait publier les recommandations faites dans le rapport annuel ainsi que dans les organes officiels des organismes de prévoyance sociale des États membres.
- Informe le Conseil en cas d'intervention (d'un État membre) dans la gestion d'un organisme, de nature à mettre en péril son équilibre ou celui du régime.

C.I.PRE.S. - *FICHE TECHNIQUE*  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

- Suit les propositions d'harmonisation des législations nationales.

3. L'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale, Organe d'exécution chargé de la gestion quotidienne.

- Assure le secrétariat permanent de la Conférence.
- Effectue le contrôle, sur place et sur pièces, des organismes de prévoyance sociale.
- Élabore les études et propositions tendant à l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires.
- Élabore les propositions visant à appliquer des règles communes de gestion dans les différents organismes.
- Effectue toute mission d'expertise.
- Élabore le rapport annuel sur l'activité de la Conférence, la situation des organismes et l'évolution de la prévoyance sociale dans les États membres.

## **INTRODUCTION**

La lutte contre le dénuement économique et social qui peut frapper les membres de la société en raison d'une réduction sensible de leur gain pouvant provenir de la maladie, du chômage, de l'invalidité, des accidents du travail, etc., constitue l'objectif majeur de la sécurité sociale. Le choix des indicateurs de base devrait en priorité être inspiré par cet objectif.

Ce document ne contient pas volontairement de normes impératives imposant des critères de gestion applicables aux Caisses des pays membres de la C.I.PRE.S.

En effet, il est apparu que les différences dans le fonctionnement et la gestion étaient telles, que la fixation de normes communes serait prématurée à l'heure actuelle.

En revanche certains indicateurs de gestion précisés devraient faciliter, pour les équipes de direction des différentes Caisses, le pilotage des organismes.

La mise en place du plan comptable "C.I.PRE.S." à partir de janvier 1998, permettra à l'inspection Régionale de la Prévoyance Sociale de compléter les objectifs chiffrés indiqués dans le présent document et de fixer un calendrier pour les atteindre.

Une fois ce premier effort d'harmonisation effectué, pourront être établies des normes de gestion applicables aux organismes des 14 pays.

## **I. IMPACT DE LA CAISSE SUR L'ÉCONOMIE NATIONALE**

- Nombre de bénéficiaires de différentes catégories de prestations par rapport à la population économiquement active.
- % de la population assurée par rapport à la population totale.
- Budget de l'Organisme de sécurité sociale par rapport au budget de l'État.
- Montant des prestations de sécurité sociale en % du PIB.
- Prestations moyennes par personne assurée.
- % des cotisations par rapport au PIB.
- Dépenses de sécurité sociale rapportées à d'autres catégories de dépenses publiques (défense, éducation, santé).
- Prélèvements obligatoires en % du PIB.
- Rapport entre allocation de chômage et salaire minimum garanti.
- Rapport entre prestations moyennes par personne assurée et produit intérieur brut, par tête d'habitant.
- Évolution des montants de prestations en termes réels (déflatés).
- Montants réels comparables des prestations (en parités de pouvoir d'achat).

## **II. LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ENSEMBLE DE LA CAISSE**

Ces indicateurs de gestion permettront d'évaluer la qualité de la gestion des organismes de sécurité sociale et leur capacité à constituer des réserves en prévision de périodes économiquement difficiles.

### **II.1. GESTION ADMINISTRATIVE:**

#### **II.1.1. Gestion du personnel**

C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

**A) Répartition de l'effectif**

Libellé	Effectifs			Entrée	Sortie
	M	F	Total		
Agents d'exécution de base					
Agents d'exécution					
Techniciens ordinaires					
Techniciens supérieurs					
Cadres supérieurs					
Cadres moyens					
Agents de direction					
Effectif total de la caisse					

**N.B :**

Les entrées sont composées de:

- recrutement,
- mutation (promotion).

Les sorties :

- raison d'âge,
- turn-over (décès, démission, licenciement...),
- mutation (promotion).

Par ailleurs, en ce qui concerne la définition des tâches, il faut se référer au dossier sur l'harmonisation des statuts.

Ce tableau pourra être élaboré par secteur d'activité :

Activité	M	F	Totaux
Service commun			
Vieillesse			
Prévention			
Accident du travail et MP			
Prestations Familiales			
Recouvrement			
Établissements de soins			
Action sanitaire et sociale			

Il sera également complété par une étude sur :

- la pyramide des âges,
- l'ancienneté,
- le niveau de formation initiale,
- le nombre de promotion par catégorie professionnelle,
- le nombre d'heures de formation par catégorie professionnelle,
- le nombre de personnes formées par catégorie professionnelle.

C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

Il y a lieu d'observer l'évolution de l'effectif sur 5 ans, flux d'entrée et de sortie annuels.

Effectif au "31/12 n" = Effectif au "31/12 (n-1)" + Entrées de l'année "n" - Sorties de l'année "n".

L'analyse des données sur le personnel et la masse salariale permettra de dégager les ratios suivant :

- % de l'effectif promu,
- le taux d'encadrement, ce taux sera compris entre 5 et 10%.

En attendant, des efforts particuliers seront mis sur la formation et le perfectionnement des agents de même que la mise en place d'outils performants de gestion (informatisation...) :

- taux d'absentéisme = heures d'absence par rapport au total des heures travaillées, ce taux devra être inférieur à 25% ;
- taux d'absentéisme maladie hors maternité : Objectif : < 8%.

**B) Les dépenses de personnel**

L'institution procédera à l'analyse détaillée de la masse salariale. Ce tableau permettra d'étudier l'évolution de la masse salariale, de dégager les écarts afin de pouvoir apporter les corrections nécessaires.

Ce tableau se présentera ainsi :

Libellé	Année N-1	Année N	Écart
Salaire de base			
Ancienneté			
Indemnité de sujétion			
Indemnité de responsabilité			
Indemnité de fonction			
Primes, etc.			
Total masse salariale			

Après analyse de la masse salariale, les ratios suivant seront déterminés :

1°) frais de personnel < 15%  
total des charges

2°) frais de personnel < 85%  
charges de fonctionnement

3°) frais de personnel < 25%  
charges techniques

4°) couverture des frais de personnel par les cotisations  
frais de personnel < 15%  
cotisations

- % des dépenses de formation rapportée à la masse salariale, ce ratio sera compris entre 1% et 5%,
- salaire moyen de base,
- salaire moyen global (primes et avancement compris).

### C) Les avances et prêts au personnel

Nature	Montant initial	Remboursement	Solde
Prêt habitat ou construction			
Prêt achat de véhicule			
Autres prêts			
Avances consenties			
Total			

Ratios :

- montant des prêts / la masse salariale,
- délai moyen de remboursement des prêts,
- montant des avances consenties / la masse salariale. Ces ratios permettront de mesurer le degré d'endettement du personnel.

### D) Les relations du personnel avec les ressortissants de la Caisse

- Nombre de points d'accueil.
- Effectif et niveau de qualification des agents . Taux de fréquentation des points d'accueil.

#### II.1.2. Gestion de la trésorerie et des placements

L'importance des flux financiers dans les institutions de prévoyance sociale est source d'enjeux financiers considérables qu'il est nécessaire de maîtriser par une gestion de trésorerie adaptée.

L'évolution de la trésorerie est marquée dans la plupart de nos pays par des phénomènes cycliques accentués qui résultent de l'encaissement des cotisations et du décaissement des prestations à dates fixes, non concomitantes.

### A) La gestion de la trésorerie

L'amélioration de la gestion de la trésorerie implique les actions suivantes :

- réduire le délai moyen d'encaissement des produits ; le délai de traitement et de remise des titres à la banque ne doit pas dépasser 24 heures ;
- éviter autant que faire se peut les paiements d'avance ; les titres de paiement des prestations seront émis à l'échéance ;
- obtention des meilleures conditions financières aussi bien pour les comptes de placement que pour les comptes courants.

A.1. Répartition des mouvements de la trésorerie par grandes catégories de recettes:

Libellé	Année N
Cotisations mensuelles	
Cotisations trimestrielles	
Produits financiers	
Produits des placements	
Produits des établissements de soins	
Autres recettes	
Total des recettes	

**C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE**  
**LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

A.2. Répartition des mouvements de la trésorerie par grandes catégories de dépenses:

Libellé	Année N
Prestations familiales	
Pensions de retraite	
Allocations de vieillesse	
Allocations d'invalidité	
Indemnités journalières des accidents de travail et des maladies professionnelles	
Rentes	
Prestations en nature	
Autres dépenses, etc.	
Total des dépenses	

Ces deux tableaux permettront d'étudier les grands mouvements de la trésorerie de l'exercice. Ces études feront ressortir la nature des charges à fort besoin de trésorerie.

Elles seront complétées par une étude sur les cycles d'encaissement ou de décaissement par nature de produits ou de charges. En effet, il serait intéressant de pouvoir déterminer à quel moment du trimestre la trésorerie de l'institution est beaucoup plus sollicitée et à quel moment elle est plus abondante.

Cette étude permettra de définir un plan de trésorerie annuel, trimestriel et mensuel. Elle nécessitera la confection hebdomadaire de la situation des encaissements et des décaissements.

A.3. Ventilation des paiements par mode de paiement :

Libellé	Montant	Pourcentage
Espèces		< à 10%
Chèques, lettres "chèques", virements bancaires et postaux		> à 90%
Totaux		

Les modes de règlements à privilégier sont :

- les virements bancaires,
- les lettres chèques et les chèques.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'institution doit privilégier les modes de paiement les moins onéreux et présentant le plus de sécurité. L'objectif est de tendre vers la réduction des paiements en espèces.

A.4. Relation avec les institutions financières par exercice :

Libellé	Solde début	Solde final	Agios annuels	Intérêts débiteurs	Intérêts créditeurs
Compte courant bancaire					
Compte courant bancaire					
Compte courant bancaire					
Totaux					



C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

• Les comptes courants :

Ils devront être réduits au stricte minimum, l'objectif est qu'ils soient rémunérés. Le nombre de comptes devra être < 5 pour le siège et à 2 pour les agences, sauf nécessité avérée. Le solde moyen des comptes courants non rémunérés doit être égal à 0.

• Les titres de paiement des recettes: Délai de traitement et de remise des titres de paiement à l'agence comptable :

- objectif: < 1 jour,
- délai de remise en banque des titres de paiement,
- objectif: < 1 jour.

## B. Les comptes de placement

### B.1. Conditions de placement des réserves

Les investissements des réserves des institutions de prévoyance sociale doivent répondre aux conditions suivantes :

• **Sécurité** : L'organisme doit se préoccuper de la sécurité en ce qui concerne la récupération ou la conservation de la valeur nominale du capital investi et la perception régulière des intérêts.

• **Rentabilité** : Le rendement moyen de l'ensemble des investissements d'un même type, effectués pendant une période déterminée, ne doit pas être inférieur au taux d'intérêt net généralement pratiqué sur le marché pour des investissements de même catégorie, opérés pendant la même période.

Rentabilité des placements par type de placements financiers.

Objectif : Taux brut de rentabilité brute compris entre 5 et 10%.

• **Liquidité** : Il convient de veiller à la transformation rapide des investissements en espèces, notamment lorsque la réalisation d'une partie des réserves doit normalement intervenir à une date déterminée, en raison de la structure des prestations ou du régime financier. La liquidité peut résulter des entrées de fonds au titre d'amortissements d'emprunt ou de remboursements.

### B.2. Mode de placement des différentes réserves

• Le fonds de roulement : il doit être égal au minimum à un trimestre et placé au maximum à un mois renouvelable.

• Les réserves de sécurité : elles peuvent être égales à la moyenne trimestrielle des dépenses techniques au cours des deux derniers exercices. Elles doivent être placées sur une période de six mois à un an renouvelable.

• Les réserves techniques :

- la réserve technique de la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles : elle sera égale au moins au montant des capitaux constitutifs de rente ;
- la réserve de la branche pension vieillesse peut être égale à la moyenne des dépenses techniques des deux derniers exercices.

Les placements des réserves techniques se feront à long terme au niveau :

- de l'immobilier, avec un taux de rendement tenant compte du taux du marché et de la durée de vie de l'investissement ;
- des titres de participations et de placements ;
- des placements financiers (obligations, bons de trésor, billet de trésorerie etc.).

C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

II.1.3. Autres ratios de la gestion administrative

**A. Les investissements en capital**

Libellé	Gestion immeuble de rapport	Gestion des placements financiers	Gestion de l'action sanitaire et sociale	Gestion administrative
Construction et terrains				
Mobilier et matériel de bureau				
Matériel technique				
Matériel informatique				
Autres immobilisations				
Immobilisations en cours				
Totaux				

- Montant total des investissements par rapport au total des amortissements pratiqués.
- Montant total des investissements par rapport aux capitaux permanents.
- Montant total des investissements par rapport au total du bilan.

**B. Autres ratios de gestion:**

- % des charges de fonctionnement par rapport aux dépenses totales : objectif : < 15%.
- % des dépenses de gestion administrative affectée à des oeuvres sociales : objectif: compris entre 1 et 3%.
- % d'exécution budgétaire par compte à 2 chiffres pour chaque gestion : objectif : > 95% étant entendu que les évaluations budgétaires se feront avec les normes requises.
- Nombre de délégations du Directeur.
- Nombre de délégations de l'Agent Comptable.
- Montant des cautionnements constitués par l'Agent Comptable et/ou ses délégués.
- Nombre de véhicules de service.
- Nombre de kilomètres moyen par véhicule : objectifs: km < 30 000.
- Dépenses de carburant pour 100 kilomètres : objectif: < 10 litres.

II.2. RATIOS POUR LE RECOUVREMENT

PRODUCTIVITÉ :

- UO: Unité d'œuvre.
- E : Effectifs affectés à la fonction.
- Ratios:UO : /E pour chacune des fonctions ci-dessous.
- Identification : UO: immatriculations + radiations.
- Recouvrement : UO : appels de cotisation.
- Précontentieux : UO : Mises en demeure.
- Contentieux : UO : Contraintes émises.
- Contrôle : UO : Contrôles effectués.

**C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE**  
**LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

Tableau d'analyse de la fonction "contrôle"

Libellé	Année N
Nombre :	
- de contrôleurs	
- d'agents de recouvrement	
- d'inspecteurs de la sécurité	
Nombre :	
- de contrôles	
- de régularisations annuelles	
- de contrôles inopinés	
- de contrôles programmés	
Nombre :	
- de contrôles/agent	
- de régularisations annuelles/agent	
- de contrôles inopinés/agent	
- de contrôles programmés/agent	
Nombre :	
- d'anomalies détectées/nombre de contrôles effectués	
- d'employeurs non immatriculés détectés	
- de salariés non déclarés/nombre de salariés immatriculés	
Sommes recouvrées par :	
- les agents de recouvrement	
- les contrôleurs	
- les sommes recouvrées spontanément	

Tableau d'analyse de la fonction "recouvrement" UO appels de cotisations

Libellé	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre
Nombre :				
- d'employeurs gens de maison				
- d'employeurs de + 20 salariés				
- d'employeurs de - 20 salariés				
- d'assurés volontaires				
Nombre :				
- d'appels mensuels émis				
- d'appels mensuels retournés avec titre de paiement				
- d'appels mensuels retournés sans titre de paiement				
- de déclaration nominatives émises				
- de déclaration nominatives retournées avec titre de paiement				
- de déclaration nominatives retournées sans titre de paiement				
Montant :				
- des cotisations reçues à terme				
- des cotisations reçues après l'échéance				
- des majorations encaissées				
- des pénalités encaissées				
- des encaissements sur régularisations annuelles				

**C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE**  
**LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

Tableau d'analyse de la fonction "Identification"

Libellé	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre
Nombre :				
- de secteurs d'activité				
- d'employeurs par secteur d'activité				
Nombre :				
- d'employeurs immatriculés				
- d'employeurs immatriculés après contrôle				
- de salariés immatriculés				
Nombre :				
- d'employeurs radiés				
- d'employeurs suspendus				
- de salariés radiés				

Tableau d'analyse de la fonction "Précontentieux"

Libellé	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre
Nombre :				
- de mise en demeure				
- de moratoires accordés				
Montant :				
- des sommes recouvrées après mise en demeure				
- des moratoires honorés				
- des moratoires non honorés				

Tableau d'analyse de la fonction "Contentieux"

Libellé	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre
Nombre :				
- d'employeurs en contentieux				
- de moratoires accordés				
- de dossiers en justice				
- de contraintes				
- de contraintes remises aux auxiliaires de justice				
- de contraintes exécutées				
Montant :				
- des dossiers contentieux				
- des recouvrements après jugement				
- des moratoires honorés				
- des moratoires non honorés				
- des sommes recouvrées sur exécution de contrainte				

La qualité de la gestion du recouvrement sera mesurée par les ratios suivants :

- Taux de couverture, à date d'exigibilité : objectif : > 90%.
- Taux de cotisations non recouvrées en fin d'exercice : objectif : < 3%.
- Nombre de mises en demeure par rapport au nombre total des appels de cotisations.
- Montant des mises en demeure par rapport au montant total des appels de cotisations.
- Nombre de taxations forfaitaires par rapport aux appels de cotisations.
- Délai moyen de précontentieux (de la date d'exigibilité à l'édition de la contrainte).
- Nombre d'encaissements par rapport au nombre de mises en demeure.

**C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE**  
**LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

- Taux d'admission en non valeur : objectif : < 1 %.
- Montant en % des créances irrécouvrables par rapport au montant des restes à recouvrer,.
- Montant en % des créances irrécouvrables par rapport au nombre de contraintes.
- Nombre d'encaissements contentieux par rapport au nombre de contraintes.
- Montant des encaissements contentieux par rapport au montant des contraintes, moins les frais de justice engagés : objectif : > 1%.
- Montant des redressements par rapport aux sommes encaissées.

**II.3. RATIOS POUR LA GESTION DE L'ACTIVITÉ VIEILLESSE**

Libellé	Année N
Nombre de bénéficiaires des prestations	
Dépenses totales, dont : (1)	
- prestations en espèces	
- prestations en nature	
- frais d'administration	
- autres dépenses	
Recettes totales, dont : (2)	
- cotisations d'employeurs	
- cotisations d'employés	
- contributions publiques	
- autres recettes	
Excédent financier [(2) - (1)]	

**PRODUCTIVITÉ :**

- UO = Unité œuvre.
- E = Effectifs affectés à la fonction .
- Ratios = UO / E pour chaque fonction ci-dessus.
- Alimentation du compte : UO : nombre de reports au compte "Identification" : UO : nombre d'identifications.
- Reconstitution de la carrière : UO : nombre de dossiers traités.
- Liquidations: UO : nombre de dossiers liquidés.
- Paiements des prestations: UO : nombre de paiements émis.
- QUALITÉ :
- Délais de liquidations des premières demandes : objectifs : < 45 jours.
- Solde des restes à traiter en fin d'exercice : objectif: < 15%.
- Contrôle a posteriori par sondage :
  - Taux de contrôles : objectif. < 5%.

**C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE**  
**LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

- Taux d'anomalies : objectif: < 2%.
- % des indus par rapport au montant total des prestations versées : objectif: < 2%.
- % des charges de fonctionnement par rapport à l'ensemble des dépenses de la gestion : objectif : < 5%.

**II.4. RATIOS POUR LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES RISQUES PROFESSIONNELS :**

Libellé	Année N
Nombre de bénéficiaires des prestations	
Nombre :	
- de dossiers AT/agent	
- de techniciens prévention / au nombre d'entreprises	
- de visites d'entreprises par technicien et par entreprise	
Dépenses totales, dont : (1)	
- prestations en espèces	
- prestations en nature	
- frais d'administration	
- autres dépenses	
Recettes totales, dont : (2)	
- cotisations d'employeurs	
- cotisations d'employés	
- contributions publiques	
- autres recettes	
Dépenses AT/dépenses totales de la Caisse	
Excédent financier [(2) - (1)]	

**II.5. RATIOS POUR LA GESTION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE :**

Libellé	Année N
Nombre :	
- de bénéficiaires des prestations	
- de bénéficiaires / nombre d'assurés	
Dépenses totales, dont : (1)	
- prestations en espèces	
- prestations en nature	
- frais d'administration	
- autres dépenses	
- montant moyen des prestations / bénéficiaire et assuré	

Ratios :

- % des frais de fonctionnement par rapport aux dépenses totales de la gestion action sanitaire et sociale : objectif: < 8%.
- Recettes de l'action sanitaire et sociale par rapport à ses dépenses : objectif : Recettes = Dépenses.

**C.I.PRE.S. - FICHE TECHNIQUE**  
**LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION**

- Dépenses de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale par rapport aux dépenses de fonctionnement de la Caisse : objectif: compris entre 3% et 10%.
- Subvention versée par l'organisme par rapport aux dépenses totales de l'action sanitaire et sociale : objectif : < 20%.

**II.6. RATIOS POUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS DE SOIN**

Libellé	Année N
Effectifs / à l'ensemble de l'effectif	
Dépenses totales, dont :	
- prestations en espèces	
- prestations en nature	
- frais d'administration	
- autres dépenses	
Facturation par :	
- actes médicaux pour les assurés	
- actes médicaux pour les non assurés	
- autres interventions pour les assurés	
- autres interventions pour les non assurés	
Recettes totales, dont :	
- hospitalisations	
- consultations	
- produits du laboratoire	
- produits de la radiologie	
- autres recettes	

Ratios :

- % des assurés par rapport à l'ensemble de la population reçue dans l'établissement.
- % des dépenses de pharmacie par rapport aux charges d'exploitation.
- % des frais de personnel par rapport aux charges d'exploitation : à détailler pour le personnel médical et le personnel administratif.

**II.7. RATIOS POUR LA GESTION DES PRESTATIONS FAMILIALES**

Libellé	Année N
Nombre de bénéficiaires	
Nombre de dossiers traités / effectif total de la gestion	
Délai de liquidation des prestations, par type	
Dépenses totales, dont : (1)	
- prestations en espèces	
- prestations en nature	
- frais d'administration	
- autres dépenses	
Recettes totales, dont : (2)	
- cotisations d'employeurs	
- cotisations d'assurés	
- produits de la radiologie	
- autres recettes	
Excédent financier [(2) - (1)]	

C.I.PRE.S. - *FICHE TECHNIQUE*  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

Ratios:

- %des indus par rapport au total des prestations versées : objectif < 5%.
- % des charges d'exploitation par rapport au total des dépenses de la gestion : objectif < 8%.



C.I.PRE.S. - *FICHE TECHNIQUE*  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

C.I.PRE.S. - *FICHE TECHNIQUE*  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

C.I.PRE.S. - *FICHE TECHNIQUE*  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

C.I.PRE.S. - *FICHE TECHNIQUE*  
LES RATIOS ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

